



La Tchadienne d'Electricité

التشادية للكهرباء

DIRECTION GENERALE
CELLULE D'EXÉCUTION DE PROJETS
PASSATION DES MARCHES

N'Djaména, le 10 MARS 2026

N°006/TchadElec/DG/CEP/PM/2026

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(Services de consultants – Sélection Fondée sur la qualité et le coût)

Pays : République du Tchad

Entité : Cellule d'Exécution des Projets de la Tchadienne d'Electricité (CEP-TchadElec)

Projet : Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Énergie au Tchad (PAAET)

Référence du projet : P174495 – Don IDA D985-TD

Intitulé de la mission

**Mission d'Assistance Technique – Recrutement d'un Cabinet Comptable pour
l'établissement du bilan d'ouverture de TchadElec**

(Évaluation des actifs et passifs, élaboration du bilan d'ouverture et recommandations financières)

1. Contexte

Dans le cadre de la réforme institutionnelle du secteur de l'électricité au Tchad, le Gouvernement de la République du Tchad a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet d'Accroissement de l'Accès à l'Énergie au Tchad (PAAET), visant à améliorer durablement les conditions de vie des populations et à renforcer l'accès à une énergie fiable, abordable et durable.

Dans ce contexte, le Gouvernement a procédé à la dissolution de la Société Nationale d'Électricité (SNE) et à la création de la Tchadienne de l'Électricité (TchadElec), nouvelle entité publique chargée d'assurer la continuité du service public de l'électricité, dans un cadre de gouvernance modernisé et conforme aux standards internationaux.

Afin d'assurer un démarrage opérationnel de TchadElec sur des bases financières saines, fiables et transparentes, il est indispensable de disposer d'un bilan d'ouverture exhaustif, conforme aux normes du SYSCOHADA révisé, reflétant fidèlement la situation patrimoniale issue du transfert des actifs, passifs et engagements de la SNE.

Dans ce contexte, TchadElec, à travers la Cellule d'Exécution des Projets (CEP-TchadElec), invite les cabinets comptables qualifiés à manifester leur intérêt pour la mission décrite ci-après.

2. Objectif général de la mission

La mission a pour objectif général d'appuyer TchadElec dans l'établissement d'un bilan d'ouverture fiable, exhaustif et conforme aux normes comptables en vigueur, servant de référence pour la gestion financière, la gouvernance et la reddition de comptes de la nouvelle entité.

3. Étendue indicative des prestations

Sans être limitative, la mission portera notamment sur :

- L'évaluation et la valorisation des actifs et passifs transférés de la SNE à TchadElec ;
- L'analyse des engagements contractuels, fiscaux et sociaux ;
- L'inventaire et la valorisation des principaux équipements électriques ;
- L'élaboration du bilan d'ouverture de TchadElec conformément au SYSCOHADA révisé ;
- La formulation de recommandations visant à renforcer la gouvernance financière et la transparence.

Les Termes de Référence détaillés sont disponibles pour consultation.

4. Durée indicative de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à **quatre (04) mois** à compter de la date de signature du contrat.

5. Méthode de sélection

Le Cabinet Comptable sera sélectionné conformément aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque mondiale, selon la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (CQS).

La présente Manifestation d'Intérêt a pour seul objet l'identification et le classement des cabinets qualifiés sur la base de leurs compétences, références et capacités techniques.

Le cabinet classé premier sera invité à soumettre une Demande de Propositions (DP) et à engager des négociations techniques et financières en vue de la conclusion du contrat, conformément aux procédures applicables.

En cas d'échec des négociations avec le cabinet classé premier, les négociations pourront être engagées avec le cabinet classé suivant.

Aucune offre technique détaillée ni offre financière n'est exigée à ce stade

6. Conditions d'éligibilité et conflits d'intérêts

Les consultants intéressés doivent :

- Être légalement constitués et éligibles conformément aux règles de la Banque mondiale ;
- Ne faire l'objet d'aucune sanction, suspension ou déclaration d'inéligibilité par la Banque mondiale ou toute autre institution multilatérale ;
- Disposer de capacités techniques, organisationnelles et financières suffisantes pour mener une mission de complexité comparable.

Conflits d'intérêts

L'attention des consultants est attirée sur les dispositions de la **Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17** du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale relatives aux conflits d'intérêts. Toute situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts devra être déclarée.

Associations

Les consultants peuvent s'associer sous forme de groupement ou de sous-traitance. La nature de l'association devra être clairement précisée.

En cas de groupement, les membres seront solidairement responsables de l'exécution du contrat.

7. Qualifications et expérience requises (critères de présélection)

Les cabinets devront justifier notamment :

- D'au moins **dix (10) années d'expérience** en comptabilité, audit, évaluation financière ou missions similaires ;
- D'une expérience avérée dans l'établissement de **bilans d'ouverture**, l'évaluation d'actifs et passifs ou l'accompagnement d'entreprises publiques ;
- D'au moins **trois (03) références similaires** réalisées au cours des dix dernières années.

Une expérience dans le secteur de l'électricité et/ou sur des projets financés par la Banque mondiale constituera un atout.

8. Contenu des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt devront comprendre exclusivement :

- Une présentation succincte du cabinet ;
- Une description de l'expérience générale et spécifique pertinente ;
- La liste des références similaires ;
- Toute information jugée utile pour apprécier les qualifications du consultant.

Aucune offre technique détaillée ni offre financière ne doit être soumise à ce stade.

9. Établissement de la liste restreinte

À l'issue de l'évaluation des Manifestations d'Intérêt, une liste restreinte de cabinets qualifiés sera établie conformément aux règles de la Banque mondiale et soumise, le cas échéant, à son Avis de Non-Objection.

10. Modalités de soumission

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être transmises **au plus tard le 26 MARS 2026** à 15h00 (heure locale), sous pli fermé ou par voie électronique, à l'adresse suivante : Cellule d'Exécution de Projets (CEP-TchadElec) Quartier Béguinage – Avenue Sahoulba Gontchome – Rue 3054 BP 44 – N'Djamena – Tchad Tél. : +235 22 51 03 04 Email : pirect.cep@gmail.com

Avec la mention :

« Recrutement d'un Cabinet Comptable pour l'établissement du bilan d'ouverture de TchadElec »

11. Consultation des Termes de Référence

Les Termes de Référence peuvent être consultés sur <https://cep-sne.td> ou auprès du Secrétariat de la CEP-TchadElec.

Le Directeur Général

SALEH BEN HALIKI

